



Et revoilà le capitaine Barril

JACKY DURAND

QUOTIDIEN : lundi 24 décembre 2007

On peut rêver mieux comme veille de réveillon : l'ex-supergendarme du GIGN Paul Barril était hier en garde à vue depuis jeudi à Marseille (Bouches-du-Rhône) dans le cadre de l'enquête sur le cercle de jeux parisiens Concorde. Mis en cause pour association de malfaiteurs, il lui serait reproché d'avoir apporté son concours à l'un des groupes de truands désireux de prendre le contrôle du cercle Concorde, selon une source proche de l'enquête.

Selon une autre source, le capitaine Barril, 61 ans, est mis en cause par l'un des suspects déjà écroués dans cette affaire, mais il conteste être impliqué et se plaint d'être mis en cause à tort.

Réouverture. La justice enquête depuis le mois de novembre sur des opérations de blanchiment d'argent effectuées par le canal du cercle Concorde. Fermé durant de nombreuses années, le Concorde a bénéficié d'une autorisation de réouverture en 2006. L'enquête est confiée à la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille, en charge du grand banditisme, et qui a compétence de la frontière italienne à la frontière espagnole, ainsi qu'en Corse.

Dans un premier temps, douze personnes, dont Roland Cassone, 64 ans, «parrain» présumé du milieu marseillais, et le financier genevois François Rouge, ont déjà été mis en examen et écroués dans le cadre de cette affaire. Souvent suspecté mais jamais condamné (sauf pour des broutilles), Roland Cassone arborait un gilet pare-balles et un revolver à la ceinture quand il a été interpellé dans sa propriété de Simiane, entre Marseille et Aix-en-Provence. Mis en L'examen pour blanchiment, association de malfaiteurs et détention d'arme, Cassone a été placé sous mandat de dépôt à l'hôpital après un malaise cardiaque. Autre figure présumée du milieu, Paul Lantieri, qui se présente comme «le directeur artistique» du Concorde, était également recherché par les enquêteurs.

Six nouvelles interpellations sont intervenues en Corse, les 12 et 13 décembre. Les six personnes arrêtées à Vescovato (Haute-Corse) étaient considérées comme

des proches d'Ange-Toussaint Federici. Arrêté le 12 janvier 2007 à Paris, Federici est suspecté d'être l'un des auteurs présumés de la fusillade du bar des Marronniers qui avait fait trois morts, dont le caïd marseillais, Farid Berrhama, le 4 avril 2006 à Marseille.

Traces de sang. C'est en enquêtant sur ce règlement de comptes que les policiers ont découvert un système de blanchiment via le cercle de jeux Concorde. Lantieri est soupçonné d'avoir aidé Federici. Des traces de sang appartenant à ce dernier ont été retrouvées dans le bar des Marronniers où Berrhama et deux de ses lieutenants avaient blessé l'un des agresseurs avant d'être abattus.

La garde à vue de Paul Barril devait durer jusqu'à ce matin, selon une source proche de l'enquête. L'ancien gendarme qui avait été impliqué dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, a été condamné en mars à une peine de six mois avec sursis et 5 000 euros d'amende par la cour d'appel de Paris, dans le cadre de l'affaire des écoutes de l'Elysée. Il faisait partie de la cellule de l'Elysée qui avait réalisé plusieurs dizaines d'écoutes illégales de personnalités (journalistes, avocats, hommes d'affaires ou artistes) entre 1983 et 1986 et était poursuivi pour recel de documents.